



COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 FEVRIER 2012

Membres composant le Conseil :	35
Présents :	24
Absents représentés :	08
Absent :	00
Absent excusé :	03

L'an deux mil onze le 29 février à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique en Mairie, Salon d'Honneur, sur convocation qui leur a été adressée le 23 février 2012.

Etaient présents :

Mme C. VALLS, Maire, M. Ph. GUGLIELMI, M. J. CHAMPION, M. R. CUKIER, Mme A. DJEDIDE, Mlle A. GASRI, Mme M.M. PHOJO, Mme N. REVIDON, Mme M.J CALSAT, M. B. LOTTI, Maires-Adjoints.

Mme V. VAN DE POELE, M. P. CALSAT, M. M. ALCALDE Conseillers Municipaux Délégués.

M. A. BENBELIDIA, Melle I. BOULAUDAT, Melle T. MOHAMED, M. G. DROZ, Mme F. GUGLIELMI, Mme C. CELESTIN, Mme B. BOYER, Mme S. DAUVERGNE, O. TRIPELON, Mme C. GUYARD, Mme J. LABBEZ Conseillers Municipaux.

Etaient absents représentés : M. G. CALZETTONI (représenté par R. CUKIER), Mme M.H. THILL (représentée par M.J CALSAT), M. M. TRASI (représenté par J. CHAMPION), Mme M. WIART (représentée par F. GUGLIELMI), M. P. GUEZ (représenté par G. DROZ), M. K. AMAZOUZ (représenté par B. LOTTI), M. J.P. DUBESSAY (représenté par N. REVIDON), M. L. PAGNIER (représenté par M. S. DAUVERGNE)

Etaient absents excusés : Mme Aïda DAOUD - M. S. WEISSELBERG – M. Ph. JACQUOT

Etaient absents :

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121 20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Melle Asma GASRI ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

FINANCES

Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Comme chaque année, le vote du budget doit être précédé d'un débat d'orientation budgétaire.

Ce dernier est réalisé avec l'environnement suivant :

- ◆ Pas de hausse de la fiscalité (pas de hausse des taux);
- ◆ Transfert à la CAEE des compétences définies dans la DIC (Définition de l'Intérêt Communautaire);
- ◆ Poursuite des opérations d'investissement (ANRU, Gymnase du centre-ville, Groupe scolaire PVC...)

la Ville de Romainville, grâce à une gestion efficace de ses ressources, aura cependant pu effectuer une baisse des taux de fiscalité en 2009 (- 2% même si les bases de TP ont baissé de manière conséquente – 9,6 %) et n'a effectué aucune hausse (0 %) de 2010 à ce jour. Elle compte poursuivre cette politique dans le prochain budget.

En ce qui concerne le budget ville, la base de travail a été la suivante :

- ^ aucun recours à l'emprunt
- ^ aucune augmentation de la fiscalité locale
- ^ évolution maîtrisée des dépenses courantes de fonctionnement.

En conclusion, l'ensemble des ressources dégagées pour notre BP 2012 permettra de conforter le projet de ville que conduit la majorité municipale. Fondé sur le socle du développement durable, cœur de toutes nos actions, ce projet de ville s'est fixé comme objectif « une prospérité partagée » pour tous.

C'est pourquoi, et pour la 4ème année consécutive, en dépit des effets de la crise et des politiques d'austérité menées au plan étatique, le taux des impôts locaux sera gelé.

Ce dossier ne donne pas lieu à un vote

Groupement de commandes électricité SIPPAREC

L'ouverture du marché de l'électricité s'est faite progressivement depuis 2000 et a connu plusieurs étapes jusqu'à l'ouverture totale au 1er juillet 2007.

En 2004, le SIPPAREC a mis l'expertise du syndicat à la disposition des collectivités qui auront à gérer de nouvelles contraintes liées à l'évolution du marché de l'énergie.

Le 12 février 2004, un groupement de commandes Électricité et Maîtrise de l'Énergie est créé pour aider les collectivités d'Île-de-France. D'un commun accord le SIGEIF devient coordonnateur d'un groupement de commandes pour le gaz.

En 2005, concernant la fourniture de l'électricité, le groupement de commandes a lancé un premier appel d'offres déclaré infructueux au regard du trop faible avantage financier comparé aux contraintes.

Depuis, la priorité donnée à la maîtrise de l'énergie et à l'efficacité énergétique s'est traduite par la mise en place de plusieurs marchés correspondant à des services attendus par les collectivités adhérentes.

Les actions entreprises depuis la création du groupement ont ainsi participé à apporter un socle de connaissances indispensables à une bonne gestion des ressources énergétiques pour les collectivités.

L'adhésion au groupement offre de nombreux avantages et notamment :

- ◆ Une puissance de commande (tarifs et services équivalents à ceux des grands comptes),
- ◆ Une réduction des charges (la collectivité est libérée de la contrainte de passer des appels d'offres...),
- ◆ La puissance du groupement pour faire appliquer les marchés,
- ◆ La mutualisation des connaissances acquises et des expériences,
- ◆ l'expertise développée par le SIPPEREC,
- ◆ La sécurité juridique,
- ◆ L'évolution du contexte législatif sur l'énergie.

Les évolutions tarifaires moyennes communiquées par EDF ont été de + 5 % pour contrats verts, + 4 % pour les contrats jaunes, + 1,9 % pour les contrats bleus.

L'étude faite par le SIPPEREC auprès des adhérents du groupement de commandes montre qu'en réalité la hausse est de 6,89 % pour les contrats verts, 4,67 % pour les contrats jaunes et 3,77 % pour l'éclairage public.

Tous les indicateurs montrent une tendance durablement haussière et les collectivités devront se résoudre à développer des actions pour réduire leurs consommations et leurs coûts.

Compte-tenu des enjeux, la solution du « groupement » proposée par le SIPPEREC permet de disposer d'un cadre pérenne, de ressources dédiées et d'expertises qui répondent aux besoins et aux attentes.

Il est donc proposé d'adhérer au groupement de commandes Électricité et Maîtrise de l'Énergie et d'approuver l'acte constitutif.

A l'unanimité des présents ce dossier est adopté.

Composition du jury de concours CMS/CMPP

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine (PRU), la Ville de Romainville va initier le concours de maîtrise d'œuvre pour le regroupement du Centre Municipal de Santé (CMS) et du Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP).

Au regard du montant prévisionnel de la maîtrise d'œuvre, il est nécessaire de désigner les membres du jury de concours.

Il est donc proposé les élus suivants :

TITULAIRES :	SUPPLEANTS :
▲ Chantal CELESTIN	- Viviane VAN DE POELE
▲ Guy DROZ	- Amal DJEDIDE
▲ Patrice CALSAT	- Isabelle BOULAUDAT
▲ Asma GASRI	- Gérald CALZETTONI
▲ Laurent PAGNIER	- Stéphane WEISSELBERG

Par 31 voix pour et 1 voix contre (élue UMP), ce dossier est adopté.

Convention de mandat de la CAEE/Ville pour la réalisation du CRD

La Ville de Romainville a transféré à la Communauté d'Agglomération Est Ensemble (CAEE) le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD).

Une consultation pour restructurer et étendre l'équipement actuel a été lancée et par conséquent, il est nécessaire de conclure une convention de mandat relative aux futurs travaux. Une convention matérialisant les relations entre la CAEE (qui s'est vu transférer la compétence) et la Ville doit être signée.

Par 28 voix pour, 1 voix contre (élue UMP) et 3 élus ne prennent pas part au vote (élus PCF) ce dossier est adopté.

AMENAGEMENT

Déclassement partiel rue et passage Voltaire

Dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté Jean Lemoine, la Ville de Romainville doit déclasser en partie la rue Voltaire et le passage Voltaire déjà fermés à la circulation automobile.

Dans le cadre de la ZAC Jean Lemoine, il est prévu l'aménagement de la couverture de l'autoroute A3 ainsi que la réalisation d'un programme de logements.

Il est donc nécessaire de redéfinir les emprises foncières de la rue Voltaire et du passage Voltaire en créant une nouvelle portion de voie depuis l'avenue Pierre Kérautret entraînant la désaffectation de 131 m², à incorporer dans un des lots de la ZAC.

Une enquête publique (du 27 janvier au 10 février 2012) a été prescrite par arrêté du Maire.

A l'unanimité des présents, ce dossier est adopté.

Transfert de domanialité publique entre l'OPH de Romainville et la Ville sur une partie du quartier Langevin

Dans le cadre de la requalification du secteur des Bas-Pays à Romainville, il est prévu d'effectuer un transfert de domanialité publique entre Romainville Habitat (OPH) et la Ville de Romainville à titre gratuit portant sur une partie des espaces publics du quartier Paul Langevin.

Il a été convenu de confier à la Ville la réfection de la voirie existante en la prolongeant ainsi que l'aménagement d'un mail piéton, le tout représentant 4012 m².

A l'unanimité des présents, ce dossier est adopté.

Débat sur l'application du PLU en matière de logements

Le Plan Local d'Urbanisme de Romainville a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 25 mars 2009 et en application de l'article L. 123-12-1 du Code de l'Urbanisme, trois ans au plus après, un débat doit être organisé au sein du Conseil Municipal sur les résultats de l'application de ce plan.

La première partie de ce plan permettra de rappeler les grandes orientations relatives au logement inscrites au PLU de Romainville et notamment dans son PADD et la deuxième partie fera le point sur la production de logements observée depuis 2009 sur le territoire. Quant à la troisième partie, elle permettra de conclure sur l'opportunité d'adopter de nouvelles mesures dans le PLU.

L'évolution du nombre de logements est grandement satisfaisante et même supérieure au regard des objectifs fixés au PLU approuvé en 2009. Les outils inscrits au code de l'urbanisme permettent de poursuivre l'augmentation raisonnée du nombre de logements.

La diversification des nouvelles constructions et l'amélioration de l'offre existante sont en marche grâce aux reconstructions ANRU à l'intérieur de programmes immobiliers réalisés dans le diffus et aux différents programmes d'amélioration de l'habitat et la part importante de construction réalisée par des promoteurs amène la Ville à élaborer une charte qui sera signée par chacun des promoteurs immobiliers et fixera des objectifs de qualité (structurale et environnementale), de typologie et de prix.

Par 27 voix pour et 5 abstentions (élus PCF/L.O/UMP) ce dossier est adopté

Approbation de la Charte Promoteurs Immobiliers

Afin de continuer à agir contre le risque de flambée des prix de l'immobilier et freiner la spéculation foncière, la Ville de Romainville a décidé d'élaborer une charte à destination des promoteurs immobiliers déjà sur la commune ou envisageant de s'y implanter.

Cette charte s'inscrit dans la politique municipale de renouvellement urbain prévoyant un développement durable et solidaire et facilitera ainsi l'accès des Romainvillois à des logements de qualité, accessibles, permettant à terme un parcours résidentiel ascendant.

Les promoteurs immobiliers devront respecter les prescriptions qualitatives et durables ainsi qu'un dispositif de limitation des prix de sortie reposant sur le principe d'un abattement d'au moins 10 % du prix des logements par rapport au prix du marché.

Par 31 voix pour et 1 voix contre (élue UMP) ce dossier est adopté

Incorporation dans le domaine privé de la commune du bien sis 75 Bld E. Branly – parcelle AN 61

Par arrêté en date du 12 avril 2011, la vacance du bien sis 75 bld Branly a été constatée (propriétaires présumés M. Buge et Mme Fabre).

Suite à une enquête préalable restée infructueuse, ce dossier a été présenté à la Commission Communale des Impôts Directs le 11 avril 2011 afin d'engager une procédure de bien présumé sans maître. Cette dernière a donné un avis favorable.

Personne ne s'étant présenté durant les 6 mois après la dernière mesure de publicité qui a eu lieu le 15 juillet 2011, le Conseil Municipal peut l'incorporer dans le domaine communal.

A l'unanimité des présents, ce dossier est adopté

Incorporation dans le domaine privé de la commune du bien sis 120 rue A. Dumas – parcelle AF 114

Par arrêté en date du 12 avril 2011, la vacance du bien sis 120 rue A. Dumas a été constatée (propriétaire présumée Mme Decourty).

Suite à une enquête préalable restée infructueuse, ce dossier a été présenté à la Commission Communale des Impôts Directs le 11 avril 2011 afin d'engager une procédure de bien présumé sans maître. Cette dernière a donné un avis favorable.

Personne ne s'étant présenté durant les 6 mois après la dernière mesure de publicité qui a eu lieu le 16 juillet 2011, le Conseil Municipal peut l'incorporer dans le domaine communal.

A l'unanimité des présents, ce dossier est adopté

Cession de la parcelle Z 46 sise 34-36 rue G. Husson

La Ville de Romainville souhaite céder un terrain bâti sis 34-36 rue Gabriel Husson cadastré Z 46 au profit de la société Nexity Féréal en vue de la construction d'un programme de logements.

Ce bien situé en centre ville s'étend sur une superficie de 408 m² et sera vendu au prix de 440.000 € conformément à l'estimation du service des Domaines réalisée lors de l'acquisition dudit bien par la ville et augmentée de 10 %.

A l'unanimité des présents, ce dossier est adopté

DIRECTION GENERALE

Demande de dissolution du Syndicat Intercommunal du Centre d'Informatique de Montreuil (SICIM)

Conformément à l'article L. 5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, un syndicat de commune peut être dissous sur la demande motivée de la majorité des conseils municipaux intéressés par arrêté du représentant de l'Etat dans le département concerné.

L'article L. 5212-33 précise que la répartition des personnels concernés entre les communes membres est soumise, pour avis, aux commissions administratives paritaires compétentes. Les personnels concernés sont nommés dans un emploi de même niveau et en tenant compte de leurs droits acquis.

Lors de la réunion du comité stratégique du Syndicat Intercommunal du Centre d'Informatique de Montreuil (SICIM) qui s'est déroulée le 23 novembre 2011, cinq villes (Bagnolet, Montfermeil, Noisy-le-Sec, Romainville et Rosny-sous-Bois) sur les sept villes adhérentes ont exprimé le souhait de « sortir » du SICIM ce qui rend inévitable une dissolution du syndicat.

Par un courrier en date du 14 décembre 2011, la commune de Romainville a confirmé sa volonté de retrouver son autonomie dans l'élaboration et la gestion de ses systèmes d'information en créant une véritable Direction des Systèmes d'Information totalement intégrée au sein de l'organisation municipale.

A l'unanimité des présents, ce dossier est adopté

Facturation de frais de nettoyage d'affichage sauvage et des déchets en vrac et fixation d'une tarification

La Ville de Romainville soucieuse de protéger la qualité du cadre de vie sur le territoire de la commune, souhaite poursuivre les infractions aux règlements et arrêtés qui régissent l'affichage et la présentation des déchets.

Face à des comportements irrespectueux, des agents municipaux, dûment assermentés, pourront à l'avenir dresser des procès-verbaux qu'ils transmettront pour poursuites à Monsieur le Procureur de la République.

Les montants des amendes encourues par les contrevenants sont les suivants :

- ^ Dépôts en vrac : contravention de 2ème classe, 150 € maximum
- ^ Affichage sauvage : contravention de 4ème classe de 750 € maximum s'il s'agit d'une infraction au Code de l'Environnement et de 5ème classe, 1 500 € maximum, s'il s'agit du Code de la Route.

Ces désordres amènent la Collectivité à intervenir pour procéder à l'enlèvement des déchets ou des affichages illicites et il serait anormal que le coût des interventions restent à sa charge et ne soit pas supporté par les contrevenants.

Par 30 voix pour, 1 voix contre (élu L.O) et 1 abstention (élue UMP) ce dossier est adopté

ACTION EDUCATIVE

Contrat local d'Accompagnement Scolaire (CLAS)

Le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS) est un engagement signé entre la Ville et les partenaires représentants de l'Etat, chargés de la lutte pour la réussite scolaire.

Depuis 2002, des ateliers d'accompagnement scolaire à l'attention des élèves des cycles élémentaires et secondaires ont été mis en place. Les ateliers n'ont pas vocation à refaire l'école après l'école mais de permettre à l'enfant d'acquérir un sens de l'organisation et une méthodologie de travail.

Des groupes de quinze enfants maximum pour deux intervenants sont constitués par niveau de classe. Niveau requis des intervenants pour les élémentaires : bac/bac +2 et pour les collégiens bac +2 à bac +4 avec un profil scientifique et un profil littéraire.

Pour l'année 2010/2011 248 enfants étaient inscrits aux ateliers d'accompagnement scolaire.

A l'unanimité des présents, ce dossier est adopté


Séance levée à : 21 h.35

INTERVENTIONS :

- ◆ **Mme le MAIRE : Vice présidente du Conseil Général**
- ◆ **M. Ph. GUGLIELMI : 1er Maire-Adjoint, Vice-président de la Communauté d'Agglomération**
- ◆ **M. J. CHAMPION : Maire Adjoint, Vice Président de la Communauté**
- ◆ **Melle A. GASRI : Maire Adjointe**
- ◆ **Mme N. REVIDON : Maire Adjointe**
- ◆ **Mme V. VAN DE POELE : Conseillère Municipale Déléguée**
- ◆ **M. O. TRIPELON : Conseiller Municipal**

Corinne VALLS

**Maire,
Vice-Présidente du Conseil Général
de la Seine Saint Denis**



Compte rendu affiché

Le 08 mars 2012.



Cabinet de **Corinne Valls**
MAIRE DE ROMAINVILLE
Vice-présidente du Conseil général
Département de la Seine-Saint-Denis

Intervention de Corinne VALLS DOB CM Conseil du 29 février 2012

Mes chers collègues,

Conformément à la loi, notre assemblée se réunit aujourd'hui pour débattre des orientations budgétaires qui configureront le budget 2012 de notre commune, un budget qui sera voté le mois prochain.

Avant d'évoquer les questions proprement budgétaires et nos choix stratégiques pour l'année, je souhaite, en toute solennité, revenir sur l'avenir même de notre institution.

Oui je veux l'affirmer d'emblée, ce qui est en jeu dans les choix nationaux que les français feront en pleine souveraineté au printemps prochain, c'est la pérennité des collectivités et des politiques publiques locales, c'est leur existence même.

Nous avons entendu récemment le candidat / président sortant fustiger "les corps intermédiaires" comme cause de tous les maux de notre société. Nous avons compris qu'il fallait réduire aux acquêts, les syndicats, les associations, les élus locaux, car toutes ces forces vives feraient écran entre le "souverain" et le peuple.

Mais derrière ces paroles fleurant bon le bonapartisme, ne nous y trompons pas mes chers collègues, il s'agit bien de s'en prendre à l'ensemble de nos concitoyens.

Ceux qui bénéficieront de moins de protection syndicale dans les entreprises, moins de lien social au sein des associations, moins de service public à travers l'assujettissement des collectivités locales au diktat du gel des dotations et de la réduction de l'autonomie fiscale par la suppression d'un impôt sur les entreprises dynamique.

Depuis 5 ans, méthodiquement, le pouvoir actuel démontre une volonté constante et délibérée de réduire le champ d'action des collectivités locales. Un pouvoir qui aura à la fois supprimé l'autonomie fiscale avec l'abandon de la taxe professionnelle et gelé les dotations de transfert durant 3 ans au moins.

Autrement dit, l'Etat utilise la double lame : dans un premier temps il dit, désormais vos recettes dépendront exclusivement de moi et dans un deuxième temps, la deuxième lame fait son effet, puisqu'il réduit drastiquement ses dotations.

Les choix gouvernementaux induisent méfiance et défiance envers les collectivités, ces mêmes choix alourdissent les contributions pour les catégories populaires et moyennes (cf. les nouveaux assujettis à l'impôt sur le revenu, soit plus de 200 000 foyers fiscaux et la déjà célèbre TVA Sarkozy), quand les plus

aisés sont toujours épargnés, voire allégés (cf. la baisse de plus de 2 milliards d'euros de l'ISF votée dans la loi de finance de 2011). (le taux marginal de l'ISF a baissé de 72% en 10 ans !)

Le Président sortant, au détour d'une campagne se ripoline en candidat du peuple, mais chacun sait bien que c'est sous son quinquennat que nous en sommes arrivés à cette situation insupportable où des communes font voter des budgets sous conditions d'obtention des emprunts nécessaires, où des banques, toutes afférées à spéculer sur la dette grecque, ne veulent plus assurer nos lignes de trésorerie, ou la banque des collectivités, Dexia, à force d'avoir joué avec le feu a endetté pour des décennies bon nombre de collectivités dans notre pays.

Les amis banquiers du Président ont fait leur œuvre et aujourd'hui se sont les communes et à travers elles les habitants de nos villes qui payent la facture !

De la même manière, quand la droite parlementaire introduit un amendement impliquant une péréquation financière horizontale ubuesque qui avait pour conséquence d'alourdir les contributions pour des communes et des agglomérations populaires comme les nôtres, il s'agit bien de mettre en coupe réglée nos territoires. Heureusement que le Sénat de gauche a retoqué cette péréquation scélérate mais qu'en adviendra-t-il si la loi de finance 2013 est préparée par la même majorité que celle que nous connaissons aujourd'hui ?

Combien d'équipements publics, combien de services publics locaux, combien de politiques solidaires et durables ne pourrons être menées du fait de ces choix fiscaux et budgétaires à courte vue ?

Car, je dois l'avouer, notre construction budgétaire devient un exercice ardu. Vous le constatez dans ce DOB :

- Nous maintenons le gel de la fiscalité locale. Pas un euro supplémentaire d'impôt municipal depuis 4 exercices budgétaires, et ce, depuis la baisse de 2% au BP 2008.
- Nous poursuivons notre désendettement, avec une capacité de remboursement à moins de 8 ans ce qui est dans la moyenne vertueuse pour les collectivités de notre strate.
- Nous augmentons notre capacité d'autofinancement de 4% pour passer de 28% à 32%.
- Nous continuons à tenir nos engagements en matière d'investissement sur le renouvellement urbain, les voiries, les équipements et les politiques publiques qui font et feront de notre commune : une ville à vivre.

Oui nous tenons le cap, mais au prix d'une rigueur de tous les instants sur la colonne fonctionnement et je veux ici saluer l'effort et le sens du service public de nos agents, de nos services qui collectivement permettent de dégager des marges de manœuvre pour perpétuer des politiques solidaires et durables envers nos concitoyens romainvillois.

De la même manière, je veux expliquer pourquoi optiquement la ligne du budget "personnel" est proportionnellement si importante dans la colonne fonctionnement.

Vous le savez, nous avons voté les transferts de la commune vers l'agglomération, en décembre dernier. Ces transferts importants induiront un rééquilibrage de la ligne "personnel" quand ils seront rendu effectifs progressivement. Donc, il faut lire cette partie du budget par anticipation et entendre bien sûr que l'équilibre se fera automatiquement quand l'agglomération prendra en charge les salaires de ces futurs agents transférés.

Mais, malgré cela, malgré nos efforts, la raréfaction des recettes liée à l'asphyxie des politiques de dotations, l'effet boule de neige des attaques sur les collectivités plus importantes, tel notre département, qui induit la baisse des crédits entre les collectivités, toutes ces politiques qui finalement s'en prennent à travers nos villes, nos départements, nos régions, aux citoyens eux-mêmes et particulièrement à ceux qui ont besoin du rempart des politiques locales pour mieux vivre, arriveront, si le printemps ne fleurit pas, à nous faire tout bonnement disparaître, ou du moins à nous obliger à mettre la clé sous la porte !

Je vous le dis très tranquillement, notre gestion tient du miracle.

Combien de collectivités sont obligées d'augmenter leurs impôts pour maintenir leur niveau d'investissement ? Ah bien sûr, pas les plus dotées en sièges sociaux ou en gros patrimoines, ces communes aisées peuvent se vanter d'être vertueuses au regard des critères gouvernementaux.

C'est bien normal puisque ce sont toujours les mêmes autres villes qui subissent les affres des politiques d'Etat, celles qui doivent assumer l'aide sociale, l'insertion, les politiques d'accompagnement de la petite enfance au grand âge, celles qui de part leur sociologie, leur souhait de mixité sont aux côtés de nombreux citoyens qui ont besoin de la solidarité collective pour entrevoir un avenir meilleur.

Si nous n'avions pas encore quelques capacités foncières, nous n'aurions pu tenir notre rythme d'investissement. Heureusement, nous avons su aller chercher les subventions, être vertueux dans notre projet ANRU sachant ainsi convaincre nos financeurs, nous avons pu porter des projets innovants telle la collecte pneumatique des déchets qui aujourd'hui est devenue un modèle et une perspective pour de nombreuses communes populaires recelant notamment un important parc d'habitat collectif.

Nous allons continuer dans cette voie, nous mènerons à bien les équipements en cours de construction, nous finissons le nouveau gymnase, lançons les dernières phases du projet de rénovation du quartier Marcel Cachin, aménagerons la place des commerces, livrerons à la rentrée prochaine une nouvelle école pour que vive pleinement le service public d'éducation, nous continuerons à diversifier l'offre de logement dans notre ville tout en maintenant à un étage très haut notre parc social (un logement sur deux à Romainville).

Pour autant, les enjeux nationaux à venir ne seront pas transparents pour nous. Du choix de nos concitoyens, lors de la prochaine élection présidentielle, dépendra le sort de nombreuses collectivités locales dans notre pays et derrière, du quotidien de nombre de nos concitoyens.

Ici, il ne s'agit plus d'être dans l'incantation ou le misérabilisme. Ici il s'agit de ne plus se tromper de combat et de prendre, enfin oserai je dire, ses responsabilités.

A ceux qui préfèrent, à deux mois d'une élection majeure, se "payer" Corinne Valls et son équipe municipale, à ceux qui se concentrent sur les attaques *ad nominem*, qui répandent rumeurs et contre vérités, qui voient comme pire ennemi une équipe municipale de gauche : progressiste, républicaine, humaniste, à ceux qui manient la caricature et l'anathème, voire la menace sur le maire et ses adjoints, mais oublient de parler à nos concitoyens du Président le plus antisocial et le plus liberticide qu'ait connu la cinquième République, je dis qu'il est encore temps de se reprendre, il est encore temps de se concentrer sur les vrais enjeux, de marquer la différence entre des politiques de droite qui atteignent au plus profond nombre de romainvillois et celles que proposent le seul candidat à gauche capable de mener à bien le changement en qualité de Président de la République : je veux parler du candidat que je soutiens, et vous savez lequel je soutiens.

Mes chers collègues de l'opposition de gauche,

Il est temps, il est temps de remiser vos griefs un peu rances, il est temps de moins s'occuper de vos rancœurs que de l'avenir des romainvillois. Je vous le dis, à l'orée du changement nécessaire et que toute la gauche portera, il est temps de faire "table rase du passé", il est temps de se respecter dans nos différences pour faire gagner la gauche.

Car si nous voulons poursuivre la transformation pour tous de notre ville, favoriser la mixité et la multifonctionnalité, apporter des commerces, des logements propices à un vrai parcours résidentiel ascendant, maintenir la qualité de notre parc social, renforcer le service public local, développer nos politiques culturelles, financer des transports structurants permettant à chacun de se déplacer et de trouver un emploi, lancer un nouveau programme de renouvellement urbain pour le quartier Gagarine, et bien si nous voulons tout cela, il faut, certes continuer à gérer au mieux nos finances communales, mais il faut aussi, tout simplement, changer...maintenant de Président ! Changer maintenant.

Inventeur de N.S. CHAMPION Nouve - Adjuant

Mesdames et Messieurs,

En proposant à la délibération du conseil municipal cette charte, il s'agit de nous entendre enfin sur ce qui doit lier les promoteurs immobiliers appelés à travailler sur le territoire de la commune à la Ville et les engager au respect de nos orientations, et d'acter les principes qui nous ont guidés pendant ces 5 dernières années.

La production de logements participe d'un véritable service public, de la satisfaction d'un droit fondamental, de notre contribution au bien vivre de nos concitoyens.

A l'image de ce qui a été fait fin 2011 par le maire de Saint Ouen avec la construction d'une charte promoteurs pour endiguer la loi du marché, ou à Plaine Commune en 2006 avec la Charte européenne des droits de l'Homme dans la ville, ou encore à Paris avec une Charte en cours de réflexion, nous pouvons nous doter de notre propre outil pour rendre véritablement accessible le droit au logement.

Avec cette charte, nous passons un contrat avec ceux qui construisent et produisent des programmes immobiliers. Nous affirmons notre volontarisme au service du développement, au-delà du 1 pour 1 dans le cadre de l'ANRU et plus généralement sur l'ensemble de la commune, de l'offre de logements. Avec cette charte, les prix de sortie seront maîtrisés, soit 3420 € le m² pour les Bas-Pays, 4050€ dans le Centre et 3690€ pour les quartiers des Grands Champs et des Trois communes. En s'assurant d'offrir à l'accession des logements de 10% moins cher que les prix du marché, la Ville de Romainville se donne les moyens de réguler la flambée immobilière au service de l'intérêt général.

Il va sans dire que les prix du foncier sur notre ville ont terriblement augmentés, par la responsabilité de l'Etat. La clinique achetée 550 000€ a par exemple été revendue à Romainville Habitat pour près de 900 000€ soit 43% de plus 5 ans plus tard. La responsabilité de l'Etat est immense, tout d'abord par le développement territorial puisque qu'il nous a volontairement exclu des contrats de développement territoriaux à l'échelle de notre communauté d'agglomération. Enorme aussi puisqu'il maintient des estimations de prix par France Domaine, bien au-dessus des prix du marché. Je tiens cependant à souligner que grâce aux interventions du maire nous avons pu constater une légère déflation depuis le 1^{er} janvier, de l'ordre de 15%. Par cette charte, nous agissons pour maintenir des prix du foncier raisonnable par quartier, avec l'appui de l'EPFIF dont je veux saluer le rôle dans la régulation des prix pour notre compte.

Nous devons nous donner les moyens de respecter des engagements de gauche, de produire des logements pour tous, de qualité, dans le respect des trajectoires individuelles et des exigences environnementales, mais aussi par un regard lucide sur les contraintes qui pèsent sur nos capacités de financement de cet politique de l'habitat. Chacun des programmes de logements engagés sur la commune participe à la construction d'une mixité sociale effective, donne leur place à de nouveaux commerces, fait la part belle aux avancées technologiques qui permettent des économies de charge et la maîtrise des consommations d'énergie.

En développant l'offre de logements sur la commune, de logements sociaux mais aussi de logements en accession et en accession sociale à la propriété, nous donnons aux habitants de notre commune, de notre Département et plus largement de notre région, la possibilité d'un parcours résidentiel respectueux de leurs besoins, de leurs attentes, mais aussi des réalités économiques des ménages aggravées par les choix gouvernementaux des dernières années.

La négociation avec les promoteurs a toujours visé un plus pour les romainvillois. Ainsi, dans chacun des réalisations, c'est au minimum 25% de romainvillois ou de salariés à Romainville qui se sont porté acquéreurs. Le programme en cours de réalisation « Sente de la ferme » par exemple a, sur 32 logements, vu réservés 5 logements à Romainville Habitat au prix de 2400€ le m², 9 romainvillois, 7 lilasiens, 2 bagnoletais travaillant à Romainville et 2 parisiens du 19^{ème} arrondissement. Cette Charte prévoit de plus que 80% des logements vendus devront prioritairement l'être à des propriétaires occupants et aux primo-accédants, et non aux investisseurs, et que l'acte de vente doit inclure des clauses non spéculatives contre une revente dans un délai de 9 ans.

Vous le savez, nous avons toujours été guidés, qu'il s'agisse des choix d'équipements publics de qualité comme pour la Médiathèque Romain Rolland, d'aménagement comme pour la rénovation du quartier Marcel Cachin, ou du développement de l'offre culturelle, sportive ou de santé, par cette conviction que tous les romainvillois avaient sans exception droit au beau.

Ou pour reprendre les propos que d'aucuns nous opposent, guidés par cette conviction qu'il faut avant tout mettre « l'humain d'abord ».

Par cette charte, nous répondrons à ceux qui se récrient de notre collaboration avec des promoteurs immobiliers... au mépris d'une lucidité quant au contexte économique actuel dans lequel les collectivités locales tentent de poursuivre leurs missions de service public.

Oui, « nous agirons pour la généralisation des normes environnementales, pour l'application des normes réduisant les factures énergétiques et les émissions de CO² ». Oui, nous continuerons à créer « les conditions d'une accession sociale à la propriété » et nous continuerons à favoriser la mixité des habitations.

En veillant à la fois à la diversification des logements et à la réhabilitation du parc existant, en nous montrant intransigeant sur la maîtrise du foncier et des prix de sortie des logements produits pour et avec la Ville et Romainville Habitat, nous poursuivrons notre rôle au service de nos concitoyens.

En continuant, quand bien même Romainville abrite déjà 51% de logements sociaux, à proposer aux ménages les plus en difficultés des habitations de qualité, respectueuses des normes environnementales en vigueur, nous affirmons de nouveau notre ambition d'être résolument dans l'accompagnement et le service public auprès des romainvillois.

En donnant ce soir notre accord pour la signature de cette charte, notre assemblée pourra réaffirmer sa volonté de faire, de réellement agir, malgré les contraintes qui pèsent sur les ressources locales, dans le respect de nos engagements.

La signature de cette charte avec les promoteurs sera organisée le 7 mars prochain. Elle sera applicable dès le 1^{er} avril 2012.

Je vous remercie de votre attention.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 février 2012

Panneaux d'affichage

Intervention de M. Philippe GUGLIELMI, Premier-maire adjoint

Madame le Maire,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Je me dois d'intervenir ce soir après ce que je viens d'entendre de la part de M. Tripelon quant à un éventuel déficit de démocratie locale lié au retrait de panneaux d'affichage politique sur la ville.

Cette question est très réglementée et je vous en précise ci-dessous les principes législatifs. La surface minimale à réserver varie en fonction du nombre d'habitants et de la superficie de la commune. La législation en vigueur est strictement observée dans la nouvelle répartition des panneaux d'affichage.

Romainville doit disposer de 17 m² de ce type d'affichage d'expression libre répartis à moins d'un km les uns des autres. Nous avons désormais sur la ville 23m² de panneaux d'affichage d'opinion, toujours au dessus des règles législatives ! Partis politiques et associations de notre territoire disposent donc d'espace utile pour communiquer et informer les habitants dans de bonnes conditions.

Cette répartition répond aux souhaits de nombre de nos concitoyens. Ceux ci se sont plaints de retrouver au sol quantité d'affiches arrachées dont la colle, encore fraîche, rendait le sol glissant et dangereux pour les passants.

La municipalité a fait, comme vous le savez, de nombreux appels à l'autodiscipline en matière d'affichage, auprès de certains partis politiques dont les pratiques sont peu citoyennes et encore moins civiques, mais en vain. Certains ne respectent pas les affiches des uns et des autres. Il a donc fallu prendre des mesures qui garantissent la sécurité des passants et respectent la loi en matière d'information. C'est ce que nous avons fait.

Quant à l'affichage sauvage qui représente une nuisance non seulement visuelle mais aussi environnementale, il fera l'objet de sanctions, grâce à la présente délibération, là encore conformément aux textes législatifs en vigueur.

En conséquence, je puis vous assurer que la municipalité attache une attention particulière au respect de la libre expression.

Je voudrais aussi rappeler que notre ville est l'une des plus généreuses avec les partis en matière de prêt de salles. Je ne peux donc pas laisser dire, malgré toute la courtoisie des remarques formulées par M. Tripelon, que nous empêcherions l'expression des forces politiques présentes sur Romainville.

Intervention de Jacques CHAMPION du 29 février 2012

APPLICATION DU PLU en matière de logements et évolution démographique

Madame le Maire chers collègues,

Voilà 3 ans que le PLU a été adopté, il a également été modifié 3 fois depuis 2009. Il est temps de faire un bilan, en terme d'objectifs fixés notamment pour l'habitat et en conséquence de l'aspect démographique de notre ville.

Romainville dont le développement a connu une succession de cycles de la seigneurie du 12ème au 18ème siècle, l'agriculture maraichère, la villégiature et l'industrie du plâtre au 19ème siècle, l'industrie pharmaceutique dans la seconde partie du 20ème siècle, a du faire face à une situation de repli économique lié au processus de désinstrualisation qui a couru de 1960 à 1990. La conséquence s'est ressentie au niveau démographique, au niveau du commerce de proximité, au niveau attractivité de la ville, au niveau de l'inadaptation de son parc de logements. Et l'ultime effet se sera traduit par une ville devenant dortoir. Mais j'y reviendrais -

Avec les réflexions issues du projet de ville discutées en atelier urbain, avec les habitants, il s'agissait pour la commune de prévoir et d'ouvrir un nouveau cycle de développement basé pour la durabilité et l'ecologie urbaine en s'appuyant notamment sur les grands projets, l'ANRU, le prolongement du métro, le tram, la base de loisirs, la couverture de l'A3, les bio-technologies et les éco-industries sur la zone des Bas-pays.

Dans son PADD la commune s'était inscrite dans un objectif de stabilité démographique tout en souhaitant un accroissement raisonnable de sa population pour préserver l'échelle agréable de Romainville. Pour cela elle a agit sur son attractivité, sa capacité à conserver sa population et offrir à d'autres la possibilité d'y vivre.

Nous avons alors indiqué que l'enjeu de la stabilisation nécessitait de faire construire environ 80 logements par an. Signalons qu'au premier janvier 2011 la ville comptait 10113 logements dont 5147 logements sociaux soit 50,9%.

Cette volonté s'accompagnait de la poursuite des politiques de requalification et d'amélioration de l'habitat tant sur le logement social que celui du parc privé.

Ainsi les réhabilitations des cités, Jaurès, Amitiés, Langevin très longtemps annoncées et promises ont été entreprises entre 2006 et 2009.

Aujourd'hui après 5 ans de lutte acharnée avec la CNL du 130 Gaston Roussel la réhabilitation de cette cité est enfin engagée.

La volonté politique identifiée dans le PLU a permis et permet la maîtrise de l'offre en logements en identifiant et structurant les secteurs potentiels de développement de l'habitat et en diversifiant ses formes.

Synthétiquement à l'échelle du territoire, l'objectif est de développer entre logement locatif social et marché privé, celui du logement intermédiaire, une répartition équilibrée au niveau des quartiers.

Ainsi le PLU avec son règlement et les règles de souplesse mais aussi de protection permet de bénéficier d'un bonus de COS de 30% pouvant atteindre, en fonction du gabarit, un surcos de 50% selon les secteurs.

Ces secteurs où les axes de développement urbain ont été repérés permettent aux constructions, plus de densité, évidemment vous l'aurez compris notamment aux entrées de ville, mais aussi dans les secteurs qui vont accueillir le métro et le tram.

Pour l'habitat individuel les surélévations des pavillons situés à cheval sur la bande des 16 mètres ont été rendues possibles, les prospects diminués, ont permis et permettent par exemple l'ouverture d'une fenêtre de mur ou de toit.

Cependant, je proposerai courant 2012 une nouvelle révision du PLU pour garantir d'avantage les propriétaires qui sont installés aux abords des sentes.

En conclusion sur cet aspect, le PLU et son approbation présentant des solutions innovantes, qui sont d'ailleurs largement copiées dans les PLU des villes de l'agglomération, ses sont peu à peu mis en place dans l'exercice de leur application.

Les bienfaits des nombreuses constructions que certains qualifient d'œuvre de malfaisance en indiquant mensongèrement que la ville serait livrée à un promoteur bien connu dans l'audio visuel, alors que celui ci, et pour le moment, n'a aucune construction, constitue un parcours résidentiel, qui commence à voir le jour et qui a permis doré et déjà à 200 résidents des cités HLM de pouvoir acquérir leur logement.

Ce développement de l'habitat à des conséquences positive sur l'évolution démographique.

au 1er janvier 2009, l'estimation de l'INSEE situe la population de Romainville à 25786 habitants soit 2012 habitants de plus qu'au recensement de 1999. Mais au 1er janvier 2009 nous n'étions pas encore à la hauteur du nombre d'habitants de 1975.

En effet, depuis 1975 la décroissance démographique était observée contrairement aux évolutions départementales et d'Ile de France. En 1975, Romainville comptait 26352 habitants pour retomber à 23563 en 1990. Soit une perte de 310 habitants en moyenne par an, presque un habitant tous les jours ½. Le nombre de résidence ayant dans le même laps de temps diminué, il est ainsi passé de 9085 en 1975 à 9062 en 1990.

Au contraire depuis 1999, la ville gagne chaque année en moyenne 200 habitants pour atteindre au 1er janvier 2012 environ 27 000 habitants beaucoup plus que l'annonce de l'INSEE, puisque les recensements se font depuis 1999 par secteur de la ville, INSEE qui annonce 27 000 habitants en 2015 et 28 200 en 2020, voilà pour l'aspect démographique.

Pour revenir sur le nombre de logements créés entre 2009 et 2011, il s'établit à 523 logements et ceux livrés, à 174 logements dont 115 liés à la reconstitution de l'ANRU.

Au 1er janvier 2012, la ville compte 10910 logements selon l'INSEE qui reste une hypothèse basse. D'ici 2013, 300 logements seront livrés pour l'ANRU et environ 450 logements pour le secteur privé.

Les objectifs quantitatifs du PLU conformes aux recommandations du SDRIF, la diversification de l'offre sont donc bien atteints.

Le projet ANRU aura permis non seulement la requalification urbaine, mais le dynamisme de constructions neuves de logements car 80% des reconstructions l'ont été et le seront hors site intramuros dans le cadre de constructions mixtes.

Facilitées par le bonus de cos liée à la réalisation de logements sociaux, ces constructions sont respectueuses de l'environnement, moins énergivores permettant de réduire les charges de ses habitants.

Les cités Gagarine et Charles De Gaulle font l'objet d'une réflexion de requalification et de restructuration importantes qui conduira là encore à une diversification de l'habitat.

186 logements sociaux hors ANRU, hors Gagarine et De Gaulle seront réalisés d'ici 2015, auxquels il faut ajouter 800 logements dont environ 100 sociaux sur la Zac de l'Horloge d'ici 2018. Soient 94 logements dans le centre ville, 92 logements dans le quartier des 3 communes et 100 dans les Bas-pays. Ils seront réalisés de façon mixte avec d'autres constructions.

Une résidence jeunes travailleurs de 70 logements sera également réalisée, ainsi qu'un EPAHD et un hôpital de jour avec une centaine de logements dédiés.

Les maisons des carriers seront réhabilitées en accord avec Romainville Habitat et la Région. La gestion en sera confiée à l'office de la ville.

Enfin, la résorption de l'habitat indigne et l'amélioration de l'habitat dégradé, pour la période 2003/2008 a permis de remettre sur le marché conventionné environ 200 logements dans 22 copropriétés et chez 12 bailleurs. Cette procédure devenue OPAHRU est aujourd'hui appelée à être portée par Est Ensemble.

Cet état des lieux prouve bien l'évolution du nombre de logements supérieur aux objectifs du PLU et aux recommandations du SDRIF.

La part de construction réalisées par les promoteurs nous amène aujourd'hui à proposer une charte en direction des promoteurs et fixe les objectifs de qualité structurale et environnementale, de typologie, les prix du foncier et de sortie, qui sera examinée au prochain dossier.

Cette charte vise à contenir l'évolution des formes urbaines, notamment avec l'arrivée du métro et du tram.

En conclusion, si une révision générale du PLU n'apparaît pas nécessaire, des modifications le seront en tenant compte de ce que je vous ai annoncé il y a un instant et qui vise à la préservation du tissu ancien, l'évolution des secteurs en mutation et la redynamisation commerciale.

Voilà mes chers collègues ce que je tenais à vous dire sur cette évaluation du PLU à 3 ans.

Débat d'orientations budgétaires CM 29-02-2012

Madame le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs,

Loin de n'être qu'une étape obligée dans la gestion de notre commune, ce débat d'orientations budgétaires est pour nous une nouvelle occasion de déplorer la situation économique dans laquelle les choix gouvernementaux des cinq dernières années ont placés les collectivités locales.

Tout en prenant l'engagement de ne pas augmenter les impôts, la Ville de Romainville poursuivra ses investissements au service de ses concitoyens.

Le gel des dotations de l'Etat aux collectivités locales, alors même que celles-ci représentent par la mise en œuvre de leurs projets au contact des réalités de terrain près de 70 % des investissements publics, ne doit pas cesser de nous interpeller. Comment les territoires pourront-ils continuer à construire un service public local de proximité, efficace au regard des besoins des populations, si leurs moyens leur sont progressivement enlevés ?

La Municipalité assumera les choix qu'elle sera amenée à faire dans ce contexte. Nous poursuivrons notre collaboration intercommunale avec le transfert des équipements que sont le CRD et la piscine. Nous continuerons à mener nos projets d'investissements au service de nos concitoyens, tels la reconstruction du groupe scolaire Péri/Paul Vaillant Couturier, la poursuite du projet de renouvellement urbain dans le quartier Cachin, le Gymnase avenue de Verdun ou encore le projet d'implantation d'un EHPAD(établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) dans le quartier des Bas-Pays.

Ces contraintes budgétaires n'empêcheront en rien notre volontarisme. Elles nous obligent cependant à une gestion rigoureuse, à trouver les moyens de mettre réellement en œuvre nos choix de politiques publiques ambitieuses, à agir donc de concert pour le bien être de nos concitoyens.

Mesdames et Messieurs les élus, j'en appelle donc à notre responsabilité commune. Ce débat d'orientations budgétaires, ainsi que le débat qui animera le vote du budget en mars prochain, doit être le lieu d'une prise de responsabilité commune. Au regard du contexte, les échéances électorales à venir devront permettre aux institutions publiques de répondre réellement aux besoins et aux attentes des habitants de nos territoire.

La solidarité n'est pas un vain mot. Nous devons ,dès ce soir, faire preuve au sein de notre instance de solidarité, de solidarité au service de nos concitoyens, de solidarité au service du développement de notre commune, de l'émancipation de ses habitants, de solidarité quant à l'avenir de notre Département, dans l'accompagnement des parcours individuels de chacun. En un mot, malgré ce contexte contraint , nous devons prendre l'engagement d'être toujours dans l'action.

Asma GASRI
Maire-adjointe
Au nom des élus du groupe MGC

Madame le Maire,

Au risque de paraître rabat joie, je vais vous parler de crise. Oui, malheureusement, depuis 2008, mon discours d'introduction au débat d'orientations budgétaires se répète...et peut même vous paraître parfois redondant. Oui, la crise est bel et bien là, enracinée dans notre système avec des conséquences dévastatrices pour la France. Et les décisions du Président Sarkozy nous plongent au fond du gouffre. Aux dires d'éminents économistes, nous ne sommes que dans l'œil du cyclone. **L'urgence du changement est grande...**

Nous vivons dans un climat de tension, de recherche de boucs émissaires et même parfois de haine. Et tout cela aboutit inévitablement à un repli sur soi, voire à une tentation vers les extrêmes.

Pour autant, la politique, au sens strict, doit bouger les lignes. L'économie est souvent la panacée des experts et les citoyens s'emparent difficilement de ce thème. Pourtant, c'est bien par les choix politiques que l'économie se façonne, change, évolue.

Dès 2008, de nombreux économistes avaient prévu la crise. Ces prévisions avaient été relayées à l'occasion de nombreuses publications. Une crise parfaite était annoncée. Malgré cela, les dirigeants politiques actuels n'ont pas voulu écouter ceux qui l'avaient vu venir.

Depuis le début de la crise, c'est 1 millions de chômeurs en plus. C'est considérable... On n'a jamais connu un tel niveau de précarité. Des vies humaines sont foutues en l'air. En terme de dignité humaine, c'est un scandale.

Alors dans ce contexte, comment protège-t-on les citoyens et les peuples ?

C'est aujourd'hui la vraie question pour que la crise n'ait pas de conséquences sociales et politiques dramatiques.

La pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous.

Dans la période dans laquelle nous vivons, nous ne pouvons pas compter sur la croissance. Force est de constater que le modèle est arrivé au bout du rouleau. **Seule une véritable politique de justice sociale** nous permettra de changer de cap, de changer pour inverser les tendances, de changer pour faire bouger les lignes vers une société solidaire. Il faut changer vite, il faut changer maintenant. Oui, soyez en assurés, le changement, c'est maintenant...

Pour illustrer l'inégalité du système actuel, je m'attacherai à parler des impôts car l'exemple est édifiant. L'impôt devrait participer à la redistribution des richesses mais les choix gouvernementaux ont annihilé cette fonction première.

Ainsi, dernièrement, une décision du gouvernement touche encore les plus modestes. En effet, en novembre 2011, une hausse des impôts a été annoncée, en catimini, pour des milliers de Français, près de 200 000 foyers. Plus les revenus sont faibles, plus la hausse d'impôt est douloureuse. De facto, ce nouvel impôt ne donnera plus droit aux APL puis mécaniquement, ces personnes seront désormais assujetties aux taxes locales dont elles étaient exonérées. Mais ce n'est pas tout, après cette hausse d'impôts, c'est au tour de la TVA d'augmenter. Aberration langagière, l'actuel Président qui sévira encore jusqu'au 6 mai parle de TVA sociale ! Scandaleux lorsque l'on sait que seuls les salariés seront impactés négativement par cette réforme. C'est indécent !

Le gouvernement n'épargne pas non plus les collectivités. En cas de victoire du candidat-président, le devenir serait bien sombre pour nos collectivités territoriales et le service public local ! L'Etat annonce sans cesse que ces dotations aux collectivités sont gelées. En réalité, ces fameuses DGF (dotations globales de fonctionnement) diminuent. Prenons l'exemple de Romainville pour 2012, je viens de l'apprendre aujourd'hui, **nous perdons plus de 60 000€ de dotations de l'Etat**. C'est encore un coup supplémentaire porté aux collectivités.

Dans ce contexte, à quoi servent nos collectivités ? **Nous sommes des boucliers, des remparts** à cette politique destructrice, à cette machine infernale qui creuse toujours et sans cesse les inégalités, qui oppose les Français entre eux.

A Romainville, notre majorité municipale, après avoir baissé les taux de fiscalité en 2009, **s'engage cette année encore à ne pas pénaliser les ménages** tout en mettant au service des citoyens un service public toujours plus fort.

Après avoir rappelé le contexte contraint dans lequel la majorité municipale a construit le budget, je voudrais ce soir saluer le **professionnalisme des services** et notamment des directeurs de service particulièrement responsables à l'occasion de ce travail de préparation budgétaire.

Comme vous avez pu le lire dans le rapport, grâce à une **bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement**, une **épargne brute élevée** établie à près de 7 millions d'€ ainsi qu'à une **gestion active de la dette** dont l'encours représente 7,9 années d'épargne brute, nous avons pu préparer un budget ambitieux, solidaire et réaliste, à la hauteur de nos engagements pris devant les Romainvillois.

Notre environnement pour construire ce budget est le suivant :

- pas de hausse de la fiscalité
- transfert à Est Ensemble des compétences définies dans la définition de l'intérêt communautaire
- poursuite des opérations d'investissement

Nous continuons à décliner notre projet de ville, projet de vie grâce à une gestion saine de nos ressources et une politique active en matière de recherche de financements croisés.

Les **orientations budgétaires pour l'année 2012** peuvent être regroupées selon trois grands axes :

- *le développement durable, social et citoyen à travers une politique solidaire et juste*

Au travers l'ensemble de nos actions pour tous les publics :

- . les seniors avec des actions nouvelles proposées à la maison des retraités,
- . l'enfance et la petite enfance avec un effort continu sur les modes de garde, les centres de loisirs, le péri scolaire, la ludothèque
- . les jeunes avec les ateliers d'accompagnement du BIJ et la mission locale
- . les publics en difficulté avec des actions d'insertion, de retour à l'emploi, de soutien avec l'ensemble des services de la ville et l'action du CCAS
- . tous les publics avec la Fabrique des savoirs qui se veut une université populaire
- . des publics entrepreneurs avec des ateliers dédiés et des accompagnements spécifiques.
- . le soutien aux associations

- *un service public toujours plus présent*

- . l'emploi avec un travail étroit avec l'ensemble des partenaires qui travaillent sur la ville
- . le logement avec une politique sociale pour améliorer l'habitat, offrir un parcours social résidentiel et lutter contre l'habitat indigne
- . l'école avec la réussite scolaire au cœur du projet municipal
- . la culture avec une programmation toujours plus riche, une médiathèque toujours plus fréquentée
- . le sport
- . l'environnement avec des bâtiments basse consommation...
- . la sécurité, envisagée comme un véritable gage de liberté
- . le numérique avec le très haut débit pour faciliter l'emploi, le télétravail

- *l'environnement et le cadre de vie : un investissement ambitieux*

- . ANRU Cachin
- . le gymnase
- . Peri/pvc
- . les logements
- . les ZAC de l'Horloge et Lemoine
- . le déploiement de la collecte par pneumatique sur les autres sites prévus pour un meilleur cadre de vie et une durabilité des dispositifs

Au travers de cette présentation, je vous l'ai démontré, notre projet de ville se décline tant en fonctionnement qu'en investissement dans tous les secteurs de la vie quotidienne des Romainvilloises et des Romainvillois.

En conclusion, je citerai Albert Camus « **Chaque génération se croit sans doute vouer à refaire le monde...La mienne sait qu'elle ne le refera pas mais sa tâche est peut être plus grande : empêcher que le monde ne se défasse.** »

Conseil Municipal
du
mercredi 29 février 2012

Débat d'orientation budgétaire

Intervention

de

Viviane Van de Poele

Conseillère municipale déléguée

Présidente du groupe des élus du Forum de Romainville

Madame le Maire, Vice-Présidente du Conseil Général,

Monsieur le Premier-Adjoint, Conseiller Régional,

Chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

Avec le débat d'orientation budgétaire nous plongeons au cœur de ce qui va déterminer la politique municipale au cours de la prochaine année. C'est dire si ce débat représente bien au-delà d'un simple rituel auquel il faudrait satisfaire.

Et, selon l'expression déjà utilisée dans le débat d'orientation budgétaire 2011, c'est dans l'esprit des valeurs qui constituent véritablement l'ADN du Forum de Romainville, la laïcité, la cohésion sociale, la croissance raisonnée, l'égalité femmes/hommes et la construction européenne que je désire exposer ici le regard de notre association citoyenne romainvilloise dans ce débat.

Regard porté par le Forum de romainville après une année 2011 de gel des dotations d'Etat, option reconduite pour 2012 avec une nouvelle exigence faite aux collectivités territoriales de trouver 200 millions d'Euros d'économie.

Débattre de ce que sera le budget de notre ville pose deux exigences :

- Replacer le contexte de nos finances locales dans celui plus général de la situation des finances publiques nationales, voire dans le cadre des enjeux européens et mondiaux.
- Dépasser le simple cadre de la gestion pour situer notre action dans une perspective politique.

Comment définir le contexte national autrement qu'en constatant que le déficit public et la dette publique perdurent ? De manière récurrente, nous ne pouvons que constater que la crise financière a planté ses lames acérées sur l'économie réelle. Dès le printemps 2011, les banques françaises ont commencé à réduire leurs participations au financement des besoins des collectivités locales; l'été 2011 a été marqué par des mouvements violents sur les marchés financiers, sur la zone euro et sur les marchés de change. A titre d'exemple, début août 2011, le cours euro / franc suisse frôlait la parité de 1 - 1 euro pour 1 CHF (Franc suisse).

Enfin, même s'il ne s'agit en rien d'une issue mais bien davantage d'un signe de la poursuite de la crise financière, la banque Dexia, principal financeur des collectivités locales a dû décider de son démantèlement.

Par ailleurs, les plans de rigueur budgétaire mis en œuvre par les gouvernements européens continuent jusqu'à aujourd'hui d'aggraver la difficile reprise de la croissance, puisque ceux-ci freinent autant la consommation des ménages que le développement des investissements privés et publics avec le durcissement des conditions d'accès au crédit.

Aux États-Unis, la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) se situe très en de-ça des 2%

en 2011. Pour 2012, le Rapport Économique, Social et Financier (RESF), annexé au projet de loi de finances pour 2012, table sur une croissance de 2% du PIB américain, en considérant possible un léger redémarrage de l'économie américaine.

La croissance de la zone euro a, elle aussi, subi un fort ralentissement.

En France, la croissance annuelle atteint 1,7% pour l'année 2011 (contre 1,5% en 2010) au lieu des 2% espérés lors de la loi de finances 2011.

Les prévisions pour l'année 2012 se situent dans une fourchette de 0,0% à +2,5 %, illustrant l'importance des incertitudes pesant sur la croissance.

Le gouvernement en présentant le projet de loi de finances pour 2012 a indiqué que, comme prévu, le déficit public devrait être ramené de 5,7% du PIB en 2011, à 4,5% pour 2012, puis à 3% en 2013. Or, l'évolution constatée les années antérieures peut légitimement nous amener à nous interroger sur cette prospective.

Rappelons que la dette publique au sens de Maastricht, incluant la dette de l'ensemble des administrations publiques, s'élevait à 1 208,9 milliards d'euros à la fin 2007. Elle représentait 63,8% du PIB français.

En 2012, les mesures annoncées ne suffiront pas à contenir la dette publique, qui continuera d'augmenter pour atteindre 87,4% du PIB, après 85,5% prévus en 2011.

Ainsi, pour la première fois, la charge de la dette, sera en 2012 le premier poste budgétaire de l'Etat. En effet, selon les projections du gouvernement, la charge de la dette, c'est-à-dire les intérêts d'emprunt, s'élèvera à 48,77 milliards d'euros en 2012, soit un niveau sensiblement au-dessus des crédits de l'éducation nationale. A la fin de l'année 2010, la dette publique s'établissait à un niveau de 82,3 % du PIB. La part de dette des administrations publiques locales s'élevait alors à seulement 8,3% du PIB, c'est-à-dire environ 10% de la dette publique totale. Or, il convient de rappeler que l'investissement des administrations

publiques locales représente 70% de l'investissement public.

Cependant, il convient de préciser que des incertitudes demeurent quant à l'accès au crédit pour les collectivités locales pour l'année 2012. Cette difficulté a été « surmontée » pour 2011, par le déblocage d'une enveloppe exceptionnelle de 3 milliards d'euros par l'État.

Rappelons ici, si nécessaire, que les collectivités locales financent 70% des investissements publics et sont un des acteurs majeurs pour le secteur du BTP.

Au même titre que toutes les collectivités locales, Romainville doit faire face à cette situation de crise d'une macroéconomie désordonnée par une financiarisation excessive de l'économie.

Depuis le 7 décembre 2009, la signature d'une « Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales », dite charte « Gissler » a permis d'assainir quelque peu la situation du financement des collectivités.

Mais au delà de ces aspects techniques, difficiles à ignorer en matière budgétaire, il s'agit de faire face dans la conscience de ses compétences et de ses capacités d'action sans chercher ni pouvoir se substituer à un Etat trop souvent absent ou pour le moins inefficace.

Faire face en étant encore plus volontariste et exigeant.

Comme au début de mon intervention, je reprendrai ici des paroles déjà prononcées en 2011 : « Seule l'analyse des besoins permet de discerner clairement entre les attributions de fond. Comprendre ainsi la hiérarchie des priorités et faire progresser la démocratie locale vont de pair. »

C'est toujours fidèle à ses engagements, aux côtés des autres groupes constituant la majorité municipale, que le Forum de Romainville participera à l'élaboration d'un budget responsable, solidaire et citoyen.

Je vous remercie.

ROMAINVILLE
- 5 MARS 2012
ENTRÉE N° 2189

Conseil municipal de Romainville du 29 février 2012

**Intervention d'Olivier Tripelon, conseiller municipal Lutte
Ouvrière**

**à propos de la facturation des frais de nettoyage d'affichage
sauvage et des déchets en vrac et la fixation d'une
tarification**

L'amélioration de la propreté dans la ville et la lutte contre les dépôts sauvages sur la voie publique, cela me semble important. Et c'est un premier problème. Et il est normal de fixer une contribution financière à ceux qui abusent.

Le deuxième problème est celui de l'affichage. Mettre dans le même sac l'affichage commercial et l'affichage politique, cela relève de l'amalgame. L'un relève de la stratégie commerciale, l'autre du droit à l'expression, du droit à dire publiquement ses opinions.

Or, vous venez de réduire d'un tiers l'espace d'affichage libre disponible dans la ville. Ce faisant, vous exacerbez les rivalités pour occuper le peu d'espace qui reste et poussez au débordement de l'affichage politique et associatif.

Je veux bien voter cette délibération si vous vous engagez à remettre en place les panneaux d'expression libre que vous avez retirés.



Intervention d'Olivier Tripelon, conseiller municipal Lutte Ouvrière

à propos du Débat d'Orientation Budgétaire



Dans ce contexte de dégradation des revenus de la population, liée aux salaires bloqués, à la montée du chômage, à la hausse des dépenses incompressibles comme le chauffage, l'essence, les transports, l'électricité, les dépenses de santé, il est effectivement souhaitable de ne pas y ajouter une hausse des impôts communaux.

De plus l'Etat réduit ses dotations à la commune, cela rend d'autant plus prudent pour l'avenir, ce qui conduit à ne pas se lancer dans de nouveaux programmes d'investissement et ne pas souscrire de nouveaux emprunts.

Mais tout cela a un prix. Cela signifie renoncer à des investissements nécessaires dans la ville, ne serait-ce que construire les logements sociaux qui manquent sur la ville.

Et cela conduit aussi à rationner les dépenses de fonctionnement, en personnel et en moyens.

Les municipalités ne sont pas responsables de la situation. Elles la gèrent, et cela les contraint, pour la plupart malgré elles, à être les courroies de transmission du gouvernement.

Ce qui nous sépare, nous, Lutte Ouvrière, de la gauche, ce ne sont pas les choix de gestion de la commune, c'est la perspective dans laquelle cette gestion s'inscrit.

Le capitalisme ne peut pas être bien géré. Un capitalisme social, à visage humain, solidaire, est une fiction. Et le gouvernement qui sortira des urnes en mai prochain, sera au service des intérêts généraux et sans doute particuliers des grands groupes industriels et financiers.

Le capitalisme s'étouffe dans sa propre graisse, il ne maintient ses profits qu'en puisant dans les caisses de l'Etat et en réduisant les revenus du travail. Il ne laissera aucune marge de manœuvre au futur gouvernement.

Alors, entendre la voix d'une politique communiste est plus que jamais nécessaire et d'actualité. Être communiste, c'est affirmer clairement qu'aucune mesure visant à protéger durablement les travailleurs, dans leurs emplois et leur pouvoir d'achat, ne sera obtenue sans modifier profondément le rapport de forces avec le grand patronat. Être communiste, c'est ne pas se contenter de dénoncer les excès du capitalisme, mais ouvertement se placer dans la perspective de renverser le capitalisme lui-même, c'est-à-dire renverser la dictature que la classe capitaliste exerce sur une économie qu'elle conduit à la ruine.

Les travailleurs, collectivement et démocratiquement, gèreraient bien mieux l'économie que ce dont sont capables les actuels possédants et gouvernants, et cela dans l'intérêt de toute la société.

Pour reprendre votre expression, madame le maire, si le printemps n'est qu'électoral, il ne fleurira pas.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'T. H.' or similar, written in a cursive style.